

Affaire suivie par :
Service des inscriptions et de la scolarité
Tél. 03 68 98 51 38
Mél : InscriptionsEtScolarite@strasbourg.eu

et :
Coordination langues vivantes 1^{er} degré
Tél. 03 88 45 92 36
Mél : coordination_languesvivantes67@ac-strasbourg.fr

L'Adjointe à la Maire en charge
de l'Éducation et de l'Enfance
et
l'Adjoint au Directeur académique des services de
l'Éducation nationale du Bas-Rhin

à
Mesdames et messieurs les parents des élèves
nés en 2021,

Strasbourg, le 12 février 2024

Objet : Information sur l'admission dans un parcours bilingue

Madame, Monsieur,

Votre enfant entrera à la rentrée scolaire prochaine à l'école maternelle en classe de Petite Section.

L'Éducation Nationale, en partenariat avec la ville de Strasbourg, offre la possibilité aux élèves de s'engager

- dans un cursus dit monolingue : enseignement en français offrant un éveil à la diversité linguistique et trois heures de langue et culture allemandes de la grande section au CM2
- dans un cursus bilingue paritaire français-allemand : enseignement dispensé en français et en allemand à raison de 12 heures hebdomadaires dans chaque langue. Ce parcours se poursuit à l'école élémentaire puis au collège.

Le détail de ces parcours est présenté dans une vidéo accessible en suivant le premier lien ci-dessous et est complété par une FAQ en suivant le second lien.

Une vidéo de présentation des offres d'enseignement de l'allemand dans l'Académie de Strasbourg. : <https://tube-numerique-educatif.apps.education.fr/w/kRgSGQVQro7mZ3LxsCUdrD>

Une foire aux questions (FAQ) : <https://www.ac-strasbourg.fr/delecoleausuperieur/faq-enseignement-de-lallemand-dans-lacademie-de-strasbourg/>



En cas de souhait d'inscription dans le cursus bilingue, la procédure est la suivante :

Il est nécessaire de faire les démarches auprès du service des inscriptions scolaires en ligne à compter du 4 mars 2024 ou au centre administratif de la ville de Strasbourg à compter du 18 mars 2024 pour obtenir le certificat d'inscription dans l'école de secteur.

Il vous faut ensuite contacter dans les meilleurs délais la direction d'école par mél ou par téléphone aux coordonnées figurant sur le certificat d'inscription délivré par la Ville, pour fixer le **rendez-vous indispensable pour procéder à l'admission définitive de votre enfant à l'école**. C'est à l'occasion de ce rendez-vous que la direction enregistrera votre choix de parcours scolaire. **Toutes les demandes de parcours bilingue sont enregistrées exclusivement à la date du rendez-vous d'admission**. La réponse à votre demande vous parviendra par la direction d'école dès que possible, et au plus tard à la veille des congés d'été. En cas d'un nombre de demandes supérieur à la capacité d'accueil, la date figurant sur le certificat d'inscription établi par la Ville de Strasbourg sera pris en compte pour définir l'ordre de priorité.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

**L'adjoint au Directeur académique
des services de l'éducation nationale
chargé du 1^{er} degré**



Jean-Baptiste Ladaique

L'Adjointe à la Maire



Hülliya TURAN